

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2015**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 juin 2015 s'est réuni à 20h30 à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : *Simone MANGEON, Ludovic DE BO, Hervé GRANDJEAN, Alain CORNEAU, Joël THIBAUT, Frédéric TROUÉ, Sophie LITRA, Sandrine RAVASSON, Jean-Pierre DEMELEUMEEESTER et Catherine ROTA.*

Absent(s) : *Isabelle ALLEMANDOU ayant donné pouvoir à Catherine ROTA, Delphine GREMY ayant donné pouvoir à Sandrine RAVASSON, Sylvain PICOUET ayant donné pouvoir à Hervé GRANDJEAN, Laurent LAGNEAU ayant donné pouvoir à Sophie LITRA et Thierry ALEXANDRE ayant donné pouvoir à Simone MANGEON.*

Secrétaire de séance : *Catherine ROTA*

I. Hangar Pompier/Commune

M. TROUÉ présente le devis d'un montant de 19 644 € HT (devis initial 23 755.68 € TTC), comme expliqué lors du précédent Conseil, La Commune ne payera pas la TVA.

*Les colories sont les suivants vert mousse et bleu ardoise. Le Conseil valide le devis présenté par M. TROUÉ Frédéric.
(M. TROUÉ s'abstient)*

II. Réfection sanitaires Mairie/Ecole

Suite aux plans rectifiés par M. GRANDJEAN, Mme MANGEON a demandé à la SARL Denisot, 3JBAT et Boutteyre et Legrand de réajuster leur devis. La SARL Denisot n'a pas pu donner une suite favorable (délais trop courts). Mme MANGEON présente le devis de :

- 3JBAT d'un montant de 29 703.03 € HT*
- Boutteyre et Legrand d'un montant de 17 971.63 € HT sans la plomberie*
- Devis plomberie SARL Guy PELÉ : 6 615.13 € HT*

Après délibération, Le Conseil valide à l'unanimité le devis de Boutteyre et Legrand et de la SARL Guy PELÉ pour la plomberie.

III. Dossier Courcheveloise

M. GRANDJEAN après avoir effectué les relevés présente quelques esquisses. Après délibération, le Conseil décide de faire du locatif et demande à M. GRANDJEAN de poursuivre son travail dans ce sens et de faire des propositions au prochain Conseil Municipal.

IV. Double règlement Cars Moreau

Mme MANGEON présente un chèque d'un montant de 1 580.23 € concernant une facture payée deux fois par erreur en 2014 et en accepte le remboursement.

La séance est levée à 23 heures. La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 28 août 2015 à 20h30 à la Mairie, sauf empêchement imprévu du Maire. Dans ce cas, une autre date sera annoncée et affichée.